FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville TOURCOING

Mardi 15 Janvier 1924

LE NUMERO 15 CENTIMES

LA BONNE FILLE

« On n'en finira donc jamais
Avec tous ces N... de D... d' princes ! »

chantait jadis à Montmartre notre bon Mac-Nab. Et, de fait, on ne s'imagine pas combien longtemps les souverains déchus peuvent empoisonner l'existence des peuples que le droit divin, — qu'ils disent — avait placés sous leur coupe.

Cinquante ans après avoir été flanqué à la porte, M. Badinguet qui fut empereur des Français, trouve encore le moyen de mécaniser les gens qui, après l'aventure de Sedan, avaient pourtant le droit d'exiger que le neveu de Bonaparte leur laisse la paix.

On vient, en effet, de distribuer aux députés un projet de loi présenté par M. Charles de Lasteyrie, ministre les finances, au nom de M. Alexandre Millerand lui-même, et relatif au « règlement du reliquat restant dû par l'Etat de l'ancienne liste civile, par compensation avec les droits de succession exigibles, en raison du décès de l'ex-impératrice Eugénie ».

Il y a bien peu de mes contemporains, j'en suis sûr, qui se doutaient que la France devait encore quelque chose aux héritiers de M. Badinguet. On aurait pu penser que l'Empire nous avait coûté assez cher pour que nous soyons quittes envers l'Homme de Sedan.

Eh bien, il n'en est rien. Rendus à la vie civile, l'ex-Napoléon III et les siens ont employé leurs loisirs à plaider, comme d'autres souverains déchus passent leur temps à scier du bois ou à ferrer des chevaux, ce qui, à tout prendre, est plus inoffensif que de remplir du papier timbré.

Et vous allez voir quels chicanous retors se cachaient sous les traits augustes de la famille impériale.

A peine la République troisième était-elle proclamée, que Napoléon Bonaparte lui intentait un procès et, depuis ce moment, la lutte à coups d'exploits, sommations, jugements et significations n'a pas cessé.

En février 1879, premier jugement du tribunal de la Seine reconnaissant à M. Bonaparte ses droits à une dotation, qu'il s'était lui-même généreusement attribuée dix jours après son mauvais coup : le Coup d'Etat du 2 Décembre.

Le règlement de ces droits dura vingt ans. Le 12 janvier 1899, nouveau jugement du tribunal de la Seine, qui condamnait l'Etat à payer à l'impératrice une somme de deux millions, plus les intérêts de cette somme jusqu'au paiement effectif. L'Etat devait également restituer 475 pièces de la Manufacture de Sèvres.

L'Etat rendit bien la vaisselle, mais se fit tirer l'oreille pour payer les deux millions. Sur quoi, nouvel envoi de papier timbré, si bien qu'au 12 janvier 1923, ce n'était plus 2 millions, mais 5 millions et demi que la France devait à la veuve de M. de Sedan.

Entretemps, celle-ci s'amusait à assigner l'Etat en restitution de divers objets. Naturellement, l'Etat fut condamné à rendre une quantité d'objets se trouvant dans les palais nationaux. Mais ce jugement, rendu en 1907, est toujours en instance d'appel.

Sur ces entrefaites, l'ex-impératrice rendit son âme au Dieu des Armées et son héritière, la princesse Marie-Clotilde Napoléon voulut bien, par le truchement de son noble père, le prince Napoléon, faire connaître à la République Française qu'elle se déclarait satisfaite, et on lui restituait simplement la pendule à musique ayant appartenu à la Reine Hortense et l'épée du Premier Consul. Quant aux cinq millions et demi, elle condescendit à ce que l'Etat les retint sur la somme qu'elle doit au fisc pour les droits de mutation de son héritage.

Cette pauvre princesse n'a guère, en effet, à payer plus de 7 à 8 millions de droits de succession, ce qui correspond, on le voit, à un héritage vraiment pépère.

M. de Lasteyrie a consenti, bien volontiers, à rendre la pendule à musique. Il donnerait même, je crois, un graphophone par-dessus le marché. Il consent également à ne toucher que 2 millions de droits de succession, les 5 autres millions formant le paiement par compensation de ce que la France doit encore, paraît-il, à la liste civile de Napoléon III. Et c'est pour cela qu'il a présenté le projet de loi qui vient d'être distribué.

Et dire qu'il y a des gens pour prétendre que la République n'est pas une bonne fille ! Elle a succédé à un empereur, qui lui a légué avec la perte de trois départements, une dette immédiate de cinq milliards ; et elle ne fait aucune difficulté pour rendre à ses héritiers leur vaisselle de Sèvres, leur pendule à musique et, par surcroît, cinq bons millions !

Il fut un temps où les rois qui avaient conduit la France à la ruine, terminaient leur carrière en éternuant dans le son et leurs biens étaient confisqués au profit de la Nation, une et indivisible.

Mais comme c'est loin, tout ça !

E. VERMEERSCH.

LE SURSALAIRE FAMILIAL AUX INSCRITS MARITIMES

Marseille, 13. — Les Inscrits Maritimes (Pont et Machine) ont tenu ce matin une réunion au cours de laquelle ils ont décidé d'accepter la proposition de sursalaire familial du Comité Central des Armateurs de France.

Les Inscrits protestent néanmoins contre le fait qu'aucune amélioration n'est accordée aux marins célibataires et déclarent mettre en garde tous les camarades qui pourraient croire que ce sursalaire répond aux conditions du programme syndical.

Une toilette de bal très simple et... de fort bon goût

En haut : UNE BEAUTE OCAINA SE FAISANT PEINDRE : :: :: :: ::
En bas : UN GROUPE DE FEMMES OCAINAS PAREES :: :: :: :: :: ::

Le commandant Marcel, un des rares Français qui ait osé violer la solitude du Putumayo, région sauvage située au nord de l'Amazone, dans l'Amérique du Sud, a vécu notamment parmi les Indiens Ocaïnas et il a rapporté de ses intéressantes périgrinations, de curieux documents sur la vie et les coutumes des « Indios ».

C'est ainsi qu'il note à propos des photos que nous reproduisons ci-dessus :

L'Indien aime la danse et l'Indienne en raffole. Aussi l'annonce d'un événement qui doit servir de prétexte à un bal est-elle toujours accueillie avec enthousiasme, et la nouvelle s'en répand comme par enchantement. Le « manguaré », sorte de tambour, lance ses appels les plus joyeux, et il n'est pas rare de voir des tribus faire, dans la brousse, 50 ou 60 kilomètres pour venir assister à un bal. Pendant que le Curaca accumule les énormes quantités de victuailles dont il va régaler ses invités, les femmes, qui, comme partout, seront le principal ornement de la fête, déjà se préoccupent — j'allais dire de leur toilette — mais, pour être véridique, c'est : de.... leur absence de toilette qu'il faut écrire. Car, pour n'être vêtue que de sa nudité, l'Indienne n'en est pas moins coquette, et sa coquetterie se traduit par l'exécution sur son corps, de peintures faites avec du jus de fruits écrasés et qui, étant donné l'absence de tout modèle, dénotent, incontestablement, chez les femmes qui se spécialisent dans cet art, un sens du goût vraiment développé.

La veille de la fête, la femme s'enduit ou se fait enduire d'une première couche qui servira de fond. Le lendemain, l'artiste dessinera — et toujours avec symétrie — de ses doigts trempés dans le jus de fruit, des arabesques plus ou moins savantes qui, une fois terminées, donneront de loin, l'illusion que toutes celles qui en sont illustrées, sont revêtues en partie d'étoffes chatoyantes du plus heureux effet.

Un gros scandale aux R. L. découvert à Dunkerque

Une centaine de wagons de fers destinés aux prestations en nature auraient été détournés et, en outre, des complications diplomatiques sont possibles

Depuis bientôt un mois, depuis le 17 décembre pour préciser, une information est en cours à Dunkerque à propos du détournement d'une centaine de wagons de fers destinés aux prestations en nature et qui, par l'entremise d'un certain négociant parisien, allaient être jetés sur le marché au lieu d'être employés à l'usage prévu par le traité de paix, c'est-à-dire à la reconstruction des R. L.

Prévenus il y a un certain temps déjà, nous nous sommes abstenus de rendre publique cette affaire qui constitue à n'en pas douter, un grand scandale, car nous ne voulons pas entraver l'œuvre de la justice, l'enquête en cours étant très délicate.

Il nous faut reproduire aujourd'hui la dépêche d'une agence la concernant et que voici :

Dunkerque. .. La brigade mobile enquête sur une affaire de détournements de fers livrés comme prestations en nature et exempts de droits parce que, destinés exclusivement à la reconstitution, qu'on voulait jeter sur le marché. On aurait déjà trouvé trace d'une centaine de wagons, dont un certain nombre seraient retenus à Dunkerque.

L'autorité préfectorale a déjà fait part de son intention de se porter partie civile.

Nous ajouterons que dans son enquête, la Sûreté était priée de faire le constat des dits wagons à Dunkerque et d'analyser toutes les lettres de voitures relatives aux expéditions déjà faites, celles-ci étant destinées au Japon.

Ce travail porta sur 700 wagons et, une fois terminé, le résultat fut envoyé en haut lieu, à Paris.

Malgré le secret observé, des bruits divers n'ont pas tardé à circuler et, en plus du scandale en détournements, il apparaît que des complications diplomatiques peuvent surgir, l'Angleterre et la Belgique, notamment, n'ayant consenti à la France, les prestations en nature dont il s'agit qu'à la condition expresse qu'elles seraient exclusivement affectées aux régions dévastées et sous son contrôle.

Or, comme il y aurait eu détournement, le manque de vigilance de l'administration intéressée est flagrant.

D'autre part, pendant sa visite à Dunkerque, l'inspecteur des R. L. s'est mis en rapport avec la douane pour que soit interdit tout nouveau chargement. On a appris également que l'intéressé, le coupable, avait été mis en demeure de cesser son jeu et que son cautionnement de 400.000 francs avait été saisi.

L'individu en question habiterait Paris. Les wagons ont tous été expédiés de Stuttgart à destination de Lens, puis de là, pour dérouter évidemment l'opération, réexpédiés à Valenciennes et de Valenciennes à Dunkerque. Les marchandises étaient ce qu'on appelle des fers de commerce.

Voici ce que l'on sait pour le moment ; attendons-nous à des révélations sensationnelles.

Un autre scandale

DEUX TRAFIQUANTS DE BONS DE CESSION ÉCROUÉS

Nancy, 13. — La 15e brigade de police mobile a procédé à deux importantes arrestations décidées par le Parquet, à la suite d'une enquête dirigée par M. Fressard, commissaire de police et qui durait depuis de longs mois : Lucien-Emile Rouillard, âgé de 40 ans, né à Saint-Pierre-les-Nemours (Seine-et-Marne) agent d'affaires, et Paul-Alfred Nurdin, 32 ans, né à Bains-les-Bains (Vosges) ancien garagiste à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), actuellement domicilié à Nancy.

Rouillard et Nurdin sont inculpés d'escroqueries ; ils pratiquaient le trafic des bons de cession délivrés par l'Etat aux sinistrés pour recevoir les marchandises et les matériaux nécessaires à la reconstitution.

L'affaire semble devoir prendre des proportions assez vastes.

L'UN D'EUX FUT ARRÊTÉ LE JOUR DE SON MARIAGE

L'arrestation de Nurdin a été opérée dans des circonstances tout à fait originales : s'étant rendu acquérir d'un restaurant à Nancy, il s'était décidé à convoler en justes noces, et son mariage était fixé hier après-midi, à 16 heures 30. Dès 16 heures, des inspecteurs de police montaient la garde aux portes de la mairie. A 16 heures 15, un taxi-auto débarquait devant l'Hôtel de Ville la future Mme Nurdin et ses témoins. Le mari, un peu en retard, n'arriva que quelque temps plus tard. Bientôt, Nurdin sortait, au bras de sa jeune femme, mais au moment où il se disposait à monter en auto avec elle et ses témoins, les policiers se présentèrent en lui notifiant le mandat d'arrêt dont il était l'objet, au grand ébahissement de tous. Docilement, l'escroc des sinistrés suivit les policiers, déclarant : « C'était fatal, je m'y attendais depuis longtemps ». La nouvelle mariée partit sans époux et celui-ci rejoignit son ami Rouillard dans le cabinet du juge d'instruction.

EN DEUX LIGNES

Copenhague. — La reine dans le Sund. Glace romp., reine tomba à l'eau, sauv. par mari.

Nice. — On a volé à M. Norton, anglais, une épingle de cravate valant 90.000 francs.

Pékin. — Le nouveau cabinet est constitué. Président du Conseil : M. Sun Pao Chi.

Washington. — Aéronautique de l'armée a déc. tentative vers 1er avril, vol autour du monde.

Prague. — Prod. sucre tchécoslovaque 1923 : 9 mil. 1/2 quint. Surpl. 2 mil. 1/4 quint. sur 1922.

Alicante. — Train heurta mur de la gare. Mécanicien, chauffeur, 13 voyageurs blés., 7 grév.

Las Palmas. — Cuisinier bord pétrolier hollandais a blessé à coups de cout. capitaine et 4 mat.

Le Bloc contre la Vie Chère

La chope sera-t-elle à six sous ?

L'augmentation du prix de la bière, décidée par les Brasseurs de Lille, a été combattue par M. Crapez, président du Syndicat des Débitants de boissons

Le Syndicat des Brasseurs de Lille vient d'informer le Syndicat des Débitants de boissons de la nécessité où il se trouve d'augmenter le prix de la bière : 5 fr. à l'hectolitre pour les Débitants et 7 fr. pour les bières bourgeoises.

Cette décision sera applicable dès aujourd'hui Lundi, 14 Janvier.

Interview de M. Crapez

Aussitôt cette nouvelle connue, nous sommes allés demander à M. CRAPEZ, Président de l'organisation des Débitants et Juge au Tribunal de Commerce de Lille, ce qu'il pensait de la décision des Brasseurs.

« L'augmentation du prix de la bière, nous dit M. CRAPEZ, est appelée à provoquer chez les débitants une grosse émotion, non seulement parce qu'elle se produit à un moment où l'on recherche de tous côtés, les moyens propres à enrayer la hausse constante des denrées alimentaires, mais aussi et surtout, parce que le Débitant, dans la plupart des cas, arrive à grand' peine à joindre les deux bouts. La décision des Brasseurs ne fera qu'accroître les difficultés dans lesquelles la majorité de nos collègues se débattent actuellement.

» Nous avions été informés, il y a une quinzaine de jours, des intentions des Brasseurs et nous avions été convoqués à une réunion des deux organisations au cours de laquelle nous avons présenté le point de vue de nos commettants, dans le but d'amener les Brasseurs à ne pas donner suite à leurs intentions premières.

» Nous avons fait remarquer que les Débitants avaient fait un gros sacrifice en 1922, époque à laquelle ils avaient baissé leurs prix de vente de la bière disproportionnellement à la baisse qui leur était consentie à eux-mêmes. C'est ainsi que la chope, qui était vendue 0 fr. 30, a été ramenée à 0 fr. 25, alors que le prix de la bière était en baisse de 5 fr. à l'hectolitre seulement.

» Ce faisant, les Débitants montraient leur ferme volonté de contribuer à l'abaissement du coût de la vie et espéraient que les circonstances économiques auraient contribué encore à se rapprocher de la normale et qu'ainsi le sacrifice qu'ils consentaient aurait été générateur de baisses plus importantes.

» Vous savez que tout autre est la réalité. Le coût de la vie augmente dans des proportions inquiétantes : la hausse des cours atteint tout ce qui est nécessaire à l'existence. Aujourd'hui la bière n'échappe pas à la loi commune.

Cette hausse est-elle justifiée ?

— C'est aux Brasseurs à répondre à cette question, nous déclare M. Crapez. Ils sont mieux placés que nous pour cela, mais je peux vous dire qu'au cours de l'entrevue dont je vous parlais tout à l'heure, les dirigeants de leur syndicat nous ont donné des chiffres impressionnants sur les différences des cours des matières premières : orges et houblons. Ces derniers notamment ont subi une hausse particulièrement extraordinaire en raison de la récolte déficitaire en 1923.

Il semble bien que de ce côté l'action gouvernementale pourrait jouer un rôle important, par exemple en ne permettant pas l'exportation des orges du pays avant que le marché français en soit complètement pourvu. Il se produit en ce moment le même phénomène économique que pour les beurres, les œufs et les fromages qui partaient à l'étranger au grand détriment du consommateur français, subissant une hausse considérable du fait de la raréfaction de la denrée.

» Mêmes observations pour les houblons. On sait que sous prétexte de protéger la culture française, M. le Ministre de l'Agriculture a l'intention de faire voter par le Parlement un projet de loi qu'il a déposé récemment, portant les droits de douane sur les houblons étrangers de 35 fr. à 87 fr. 50 par cent kilos.

» Il est certain que cette augmentation des droits aura encore sa répercussion sur le prix de revient de la bière, sans aucun profit pour l'agriculture française, car il ne faut pas être grand clerc en matière de brasserie, pour savoir que les houblons étrangers, ceux de Tchéquo-Slovaquie par exemple, sont indispensables aux Brasseurs qui veulent donner à leur bière cette finesse de goût et cet arôme que les vrais dégustateurs de notre boisson nationale affectionnent tant et que les houblons français ne peuvent pas donner.

» Je n'ai fait qu'effleurer un sujet qui est un peu en dehors de mes attributions syndicales, mais ce que je tiens à faire bien ressortir c'est que mes collègues du Syndicat et moi-même, avons fait tout le nécessaire près des brasseurs pour leur prouver la nécessité du maintien des prix actuels. Nous leur avons exposé les charges écrasantes que doit supporter le Débitant. Ainsi, par exemple la Patente, qui était de 142 fr. en 1919, est montée à 814 fr. en 1923, les contributions foncières, 171 fr. en 1919, sont à 631 fr. en 1923. Les autres impôts sont augmentés dans les mêmes proportions.

» Ajoutez à cela les augmentations de loyer, que la plupart de nos collègues ont dû subir et vous aurez une approximation des difficultés que les Débitants vont rencontrer. »

A combien la chope ?

— Le prix de la chope va-t-il augmenter ?
— Je n'en sais rien, nous répond M. CRAPEZ, notre Syndicat n'ayant pris encore aucune résolution à ce sujet, **mais cette augmentation apparaît comme la conclusion logique de la situation actuelle.**

» Il faut que le public sache bien que le Débitant, par rapport aux prix d'avant-guerre, achète la bière chez le Brasseur au coefficient 4,2 et qu'il vend la chope au coefficient 2,5. Je n'ai pas besoin d'insister. »

Félicitations au "Réveil"

« Laissez-moi féliciter, dit en terminant M. CRAPEZ, le « Réveil du Nord » de la campagne qu'il a entreprise pour le Bloc contre la vie chère. Il aura à ses côtés tous ceux des bons citoyens qui s'intéressent à cette question si angoissante pour les travailleurs du coût de la vie. Parmi les campagnes que votre vaillant journal a déjà menées, celle-ci aura le premier rang par les résultats qu'elle obtiendra. »

Muse Lilloise

ACTUALITE

Ch'augminte... ... Mais cha n' baisse point !

L'année 1923 nous laisse dans les griffes du mercantilisme et de la vie chère.

La Presse.

Air : C'est jeune et ça n'sait pas

I

On s'demande bien uch' qu'on va,
De l' façon qu'on vit la,
Cha n'a rien d'agréable.
Tous les jours v'là chin qu'on voit,
Su' ch' qu'on mainche et ch' qu'on boit...
Eun' hausse épouvintable ;
Tout devient hors de prix.
L's intermédiair's, les mercantis,
Chés gros dévorent les p'tits...
Comm' ch'est toudis.

REFRAIN

Ch' augminte ... Mais cha n' baiss' point. (Bis)
Ch'est épatant !... Et dir' qu'on a gaingné la guerre.

Et qu' pa' l'vie chère
On a misère,
Ch' augminte !... Mais cha n'baiss' point (Bis)
Ch' n'est point Lasteyrie ni Chéron
Qui trouv'ront la combinaison,
Ch' augminte... et cha n'baiss' point.

II

Un trafiquant, dernièr'mint,
S' plaignot d'perte d'l'argint,
Et trouvot arbitraire
D'avoir, sur eune année d' temps,
Gaingné qu' deux chint mill' francs,
V'là t'l point eune affaire !...
J' doublerais ch' capital,
Qui dijot, car cha va trop mal,
In augmintant un peu
Cha va tout seu.

REFRAIN

Ch' augminte !... Mais cha n' baiss' point (Bis)
Et pourtant in vingt-tros l'moisson fut archi bonne.

Et on s'étonne
De ch'que cha donn',
Ch' augminte !... et cha n' baisse point (bis)
Payer vingt-quat' sous l'kilog d'pain
Ch'est un peu Chéroner l' machin !
Ch' augminte !... et cha n' baiss' point.

III

Ch' proprio qui n'a point l' droit
D'augminter tros fos d' trop
Ch' malheureux locataire,
Qui, d' peur de s' vir sans lég'mint,
Accepte forchémint
L'prix qui veut bien li faire,
Il abuse... il l' sait bien,
Mais ch' rapportera combien ?...
Et comme il est l' pus fort...
I aura point tort.

REFRAIN

Ch' augminte !... Mais cha n' baiss' point (Bis)
Seul un gouvernemint vraimint Humanitaire
Aux prolétaires
S' rot nécessair'
Ch' augminte !... Mais cha n' baiss' point (Bis).
Tant qu'ches messieurs n'pins'ront qu'à eux
On n'fra rien pour les malheureux.
Ch' augminte !... Mais cha n'baiss' point.

Auguste LABBE.

Lire en deuxième page :

LA SUITE DE LA LISTE DES GAGNANTS DE NOTRE CONCOURS DES CÉLÉBRITÉS

POUR UNE FEMME, TROIS VICTIMES

Marseille, 13. — Cette nuit, un journalier, Jean Enaudi, âgé de 33 ans, se prenait de querelle au quartier des Chartreux avec une femme, Louise Fent, âgée de 21 ans et un ami de celle-ci, l'employé de tramways Jean Poli. Un témoin de la discussion, l'Algérien Saïd Mohamed, âgé de 28 ans, voulut intervenir. C'est alors qu'Enaudi tira plusieurs coups de revolver, tuant Saïd Mohamed et blessant grièvement la femme Fent. Le meurtrier fut à son tour grièvement blessé à coups de revolver par l'employé de tramways Poli. Enaudi et Poli ont été arrêtés.

LE CADAVRE D'UN ENFANT SOUS UN BÉNITIER

Paris, 13. — Vers 6 heures, le veilleur de nuit de l'église Saint-François-de-Salle a trouvé, sous un bénitier, le cadavre d'un nouveau-né enveloppé de papiers et de linges portant les initiales G. D. Le petit corps a été transporté au commissariat. Une enquête est ouverte.

UNE PANIQUE AU THÉATRE

Barcelone, 13. — Au Théâtre de l'Apo. pendant la représentation d'une revue, une partie du promenoir a cédé sous le poids du public. On a relevé une quinzaine de blessés dont aucun n'est gravement atteint.

La décrue de la Seine

DES ÉVACUÉS ONT PU REGAGNER LEUR DOMICILE

Paris, 13. — La décrue de la Seine se poursuit assez activement.

On cotait ce matin 4 mètres 78 au pont d'Austerlitz et 4 mètres 60 au pont de la Tournelle.

Dans les différents arrondissements de Paris et dans les différentes localités de la banlieue la baisse est générale.

Un certain nombre d'évacués ont pu regagner leur domicile.

On continue à épuiser les eaux dans la ligne des Invalides.

Toutes les locomotives anglaises vont stopper

CHAUFFEURS ET MÉCANICIENS VONT SE METTRE EN GRÈVE

Londres, 13. — M. Bromley, secrétaire de l'Union amalgamée des mécaniciens et des chauffeurs, a déclaré : « Une grève des chemins de fer est maintenant inévitable ! Nous choisirons notre moment et nous n'avertirons pas le public.

Les représentants des Compagnies ont refusé de faire la moindre concession, la décision de déclarer la grève fut la réponse immédiate du syndicat. La grève serait déclarée samedi prochain.

La société des mécaniciens et chauffeurs compte environ 591.000 membres, pour la plupart travaillant sur les grandes lignes.

En cas de grève, presque tous les express les trains de marchandises, arrivant à Londres se trouveraient arrêtés.

L'Union nationale des cheminots, qui compte 350.000 membres, dont à peu près autant de chauffeurs et de mécaniciens que le syndicat susvisé a accepté les suggestions du National Wages Board, ainsi d'ailleurs que l'Union des employés des gares. Pourtant, si les mécaniciens et chauffeurs le leur demandaient, il est certain que les cheminots les appuieraient et feraient une grève de sympathie. En tout cas, ils refuseront certainement de faire le travail de leurs camarades.

DE GRANDES DIFFICULTÉS ATTENDENT M. MAC DONALD, S'IL DOIT DEVENIR PREMIER MINISTRE.

D'autre part, on s'attend à ce que les mineurs qui viennent de voter sur la question de mettre fin dans trois mois à l'accord national des salaires en demandant, en effet, l'abolition à une énorme majorité.

Si M. Mac Donald prend le pouvoir, dans une quinzaine de jours, tout laisse donc penser qu'il le fera dans des circonstances particulièrement difficiles, au moment où deux des plus grandes industries du pays, celle des chemins de fer et celle des mines seront en pleine crise.

Le Séparatisme dans le Palatinat

L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE S'EST RENCONTRÉ AVEC M. POINCARÉ

Paris, 13. — L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, s'est rendu ce matin au Quai d'Orsay, où il a eu avec le Président du Conseil un long entretien.

La conversation a porté notamment sur l'enquête que le gouvernement britannique se propose de faire dans le Palatinat et dont il a chargé son ministre à Munich M. Clive.

Le gouvernement français estime qu'une enquête sur le mouvement séparatiste Palatin et la situation dans cette région ne peut avoir qu'un caractère interallié et qu'il ne saurait y être procédé seulement par un représentant de la Grande-Bretagne.

L'EXPERTISE DE LA C.D.R.

Paris, 13. — Les experts financiers, désignés par le gouvernement italien pour participer aux travaux du Comité constitué par la Commission des Réparations, MM. Alberti et Pirelli, sont arrivés cet après-midi à 14 h. 45, par le Simplon-Express.

LE PRINCE DE GALLES A QUITTÉ PARIS

Paris, 13. — Le prince de Galles, qui était à Paris depuis quelques jours sous le nom de Comte de Chester, a quitté la capitale cet après-midi à 16 heures, par la gare du Nord.

Le prince qui était arrivé à 15 h. 45 à la gare accompagné de Lord Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris et de différentes personnalités de la colonie britannique de Paris, est monté dans un wagon qui lui avait été réservé.

LES BAGARRES AU MEETING RUE GRANGE-AUX-BELLES

Paris, 13. — La police judiciaire poursuit activement son enquête sur les incidents qui se sont produits vendredi soir au cours d'un meeting tenu à la salle de l'Union des Syndicats de la Seine rue Grange aux Belles.

C'est ainsi qu'on est parvenu à connaître la véritable identité d'un des morts que l'on croyait être Morin, secrétaire de l'Union des Plombiers.

En vérité, c'est un nommé Cloe, demeurant 12, rue du Chemin Vert.

Les deux blessés qui sont à l'Hôpital Saint-Louis et dont l'état était désespéré hier soir, vont plutôt mieux ce matin.

BIENFAIT, CAMBRIOLEUR DES CHEMINOTS DE LA RUHR

Amiens, 13. — Plusieurs cambriolages ont été commis ces jours derniers dans les habitations de cheminots détachés dans la Ruhr et résidant à Amiens.

La Police Amiennoise a réussi, cette nuit, à arrêter le cambrioleur, un nommé Bienfait André, 19 ans, ancien garçon de café, qui a été écroué.

Le grand écrivain ANATOLE FRANCE, dont l'état de santé a causé des inquiétudes